



Procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
3. Nouveau complexe scolaire : Présentation et discussion sur le projet (sans vote)
4. Communications municipales
5. Communications du Bureau
6. Divers et propositions individuelles

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Mme Muriel Andrey annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Melanie Annen, Sonia Bua, Céline Horisberger
 MM. Sébastien Baconnier, Youri Borboën, Edy Bridy, Daniel Dietrich, Paul Diserens, Philippe Diserens, Cyril Faivre, Antonio Garcia, Philip Morel, Thierry Pache, Michel Pellegrinelli, Charles Richard, Stéphane Steiner, Luc Vuagniaux

Non-excuse : M. Davide Piras

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 42 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

Avant de débiter formellement la séance, la Présidente passe la parole à Mme Katharina Zurn, Municipale. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
 Permettez-moi de prendre la parole à titre personnel en ce début de séance :
 Lorsque j'ai arrêté mon activité professionnelle en 2020, je me réjouissais vraiment de pouvoir enfin m'impliquer à 100 % dans ma fonction de Municipale.
 Aujourd'hui, après 16 ans au Conseil Communal, puis 8 ans à la Municipalité, je ressens une certaine fatigue. J'arrive à un moment de la vie où j'ai envie de prendre plus de temps pour moi et de profiter de ma retraite. Après mure réflexion, j'ai donc décidé de quitter l'exécutif au 30 juin 2024. C'est une décision qui a été difficile à prendre, car les projets en cours sont nombreux et importants à mes yeux. Je dois dire que j'ai un enthousiasme particulier pour celui du nouveau complexe scolaire. Les études et le travail accomplis ces derniers mois, dans le but de proposer une structure bien réfléchie, ont été très intéressants et enrichissants. Je suis sûre que nous allons dans la bonne direction et que nous pourrons à terme accueillir les Echandelières et Echandelières, principalement les plus jeunes, dans d'excellentes conditions. Je me réjouis d'en discuter avec vous après la présentation de ce soir.*

Je tiens à remercier vivement mes collègues. J'ai toujours pu compter sur leur soutien et j'apprécie la bonne entente qui règne au sein de notre Municipalité. Un grand merci également aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration, à l'équipe de la voirie et spécialement à Luis pour leur disponibilité et leur précieuse aide.

Je vous remercie pour votre attention et je reprendrai la parole lors de la séance du mois de juin.

Mme Muriel Andrey regrette la décision de la Municipale et la remercie d'ores et déjà de son investissement au sein de la Municipalité. Concernant la procédure d'élection complémentaire, le délai pour le dépôt de candidature est fixé au 29 avril prochain. L'élection complémentaire elle-même aura lieu en même temps que les votations fédérales du 9 juin 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant ce PV. M. Jerome De Benedictis souhaite apporter une précision à la page 127, milieu du 2^{ème} paragraphe : « *il confirme que les réserves ont fondues car la Commune a eu le luxe de payer la salle des Utins pour 2/3 en cash. Après le paiement de Fr. 7 mio. pour cette salle, cette somme est passée des réserves bancaires au patrimoine administratif de la Commune, ce qui n'a pas été considéré dans le comparatif* ». Il ne demande pas de modification formelle du PV, mais précise que le terme *Réserves* est utilisé de manière erronée. Les réserves faisant plutôt référence à des passifs du bilan, alors que dans le cas présent, il est question des actifs du bilan. On aurait plutôt dû parler de *trésorerie* ou d'*avoirs*.

Il n'y a pas d'autres remarques. Le procès-verbal est donc adopté avec remerciement à la secrétaire.

3. Nouveau complexe scolaire : Présentation et discussion sur le projet (sans vote)

Mme Muriel Andrey rappelle que ce point ne se réfère pas à un préavis avec vote, mais il y aura une présentation, puis un temps d'échange. Elle passe la parole à M. Jerome De Benedictis, qui rappelle que la présentation de la soirée fait suite à plusieurs mois, voire années de discussions et de travaux. Il précise que la Municipalité souhaite respecter la structure du projet, tel que présenté dans le document transmis. La Municipalité a demandé à la Présidente de faire intervenir une personne externe à l'assemblée, à savoir M. Thierry Decosterd, architecte du projet, qui présentera les plans et le projet. Il rappelle que l'objectif de ce soir n'est pas d'aller dans le détail architectural du projet, mais d'avoir un échange sur les grandes lignes de celui-ci. Le préavis sera construit en tenant compte des retours des Conseillers.

Mme Katharina Zurn revient sur l'historique du projet. Elle précise que la Municipalité souhaite présenter durant le deuxième semestre 2024 un préavis de demande de crédit de construction. Le permis de construire devrait suivre début 2025 pour une ouverture de chantier courant 2025. Cela devrait permettre une inauguration du complexe scolaire en 2027.

M. Jerome De Benedictis invite l'architecte M. Decosterd, Designlab-constructions et Mme Karina Rigoli, bureau Irbis Consulting SA à présenter le projet. La présentation sera transmise aux Conseillers par courriel.

M. Jerome De Benedictis présente l'enjeu financier du projet et commente les chiffres transmis dans la présentation soumis aux Conseillers.

À la suite de questions reçues en amont de la séance et pour une bonne compréhension, il a ajouté une colonne, montrant le pourcentage des modifications. Le devis général montre donc une augmentation de 37% par rapport aux chiffres annoncés.

La Présidente remercie la Municipalité pour la présentation et encourage les Conseillers à poser des questions, puis ouvre la discussion.

M. Christian Binggeli félicite la Municipalité pour le projet. Néanmoins, il estime qu'il faut se poser la question si le village peut se payer ce projet. Il y a encore des inconnues, telles que les routes entourant la parcelle qui devront être refaites. Ces frais ne figurent pas dans le crédit. Est-ce qu'un préavis traitant de ce sujet suivra plus tard ? Il revient également sur le fait du fond réglable de la piscine. Lors du premier projet présenté, il était mentionné qu'il ne fallait pas faire de piscine avec fond réglable. D'autre part, il soulève la problématique des crédits d'étude qui ne sont jamais corrects. Il suggère de payer les mandataires en fonction du résultat et du nombre d'heures effectuées plutôt que d'annoncer une somme qui n'est jamais respectée. Il demande si lors de la finalisation du projet en 2027, il y aura encore de mauvaises surprises ou si les coûts seront arrêtés.

M. Christian Muller répond concernant la question des routes. Les routes entourant le projet (Dent d'Oche, Mémises Dézaley) n'ont pas été prises en compte. Il y a aura un préavis associé à celui de l'école. A ce stade, aucun bureau n'a été mandaté pour un devis exact concernant la réfection de ces routes, mais une route, refaite en superficie avec un trottoir de 2 mètres et des bordures, coûte environ Fr. 400.-/m². Entre les trois chemins cités, il y a environ 2200 m², soit un montant d'environ Fr. 850'000.- Ces trois chemins sont identifiés dans le PGEE comme des chemins à refaire au niveau des collecteurs. L'opportunité du complexe scolaire nécessiterait la réfection complète des collecteurs d'eau clair et d'eau usée. Il s'agit d'un coût estimé à environ Fr. 2'300.- par mètre linéaire, soit environ Fr. 1'150'000.- ce qui vient à environ Fr. 2 mio. pour ces routes, y compris les fouilles pour les collecteurs.

Mme Katharina Zurn répond à la question du fond mobile de la piscine. Elle précise que les techniques sont très bonnes et que cela fonctionne bien à Cossonay, par exemple. Même dans les piscines plus anciennes, il n'y a pas de problème avec ces fonds mobiles. Il est important, en particulier dans les bassins non-nageurs, de pouvoir disposer de hauteurs différentes pour les différents niveaux d'apprentissage et pour les différentes utilisations du bassin.

M. Jerome De Benedictis revient sur la question des crédits d'études. Il confirme que la Municipalité est désabusée face aux honoraires exponentiels et que les résultats ne sont souvent pas bons. Elle a décidé d'arrêter de faire des études. Néanmoins, elle ne conditionnera pas des mandats aux résultats, car cela ne se fait pas dans le droit des contrats, mais elle va cibler les mandats et éventuellement faire des demandes plus spécifiques à certaines entités. Il précise que dans le mandat en question, il s'agissait d'une étude de faisabilité plutôt que de coûts réels. Maintenant, cela a été étudié et il y a un devis général précis. Le préavis sera présenté avec 80% des soumissions rentrées, c'est-à-dire que 80% des prix présentés correspondront à des contrats prêts à signer, voire déjà signés sous réserve d'acceptation du crédit par le Conseil communal ou par la population. Il restera 20% des prix qui pourraient encore légèrement varier.

M. Christian Binggeli demande si le prix verrouillé correspondra au prix rendu final.

M. Jerome De Benedictis répond que ce seront les normes SIA qui régissent l'augmentation des prix en fonction de l'ICP (indice des coûts de production).

M. Christian Müller précise par rapport aux montants indiqués plus haut concernant les routes, qu'il y aura une déduction pour les trottoirs jouxtant ces trois chemins.

M. Claude Bucher demande si tout le financement de ce projet intercommunal est du ressort de la Commune. Est-ce qu'il y aura des fonds provenant directement de l'EPSP ? Concernant la répartition annuelle des coûts d'exploitation une clé de répartition sera appliquée. Est-ce que les autres communes auront un droit de regard ou sont-elles mises devant le fait accompli ? Il demande si les habitants des autres communes du cercle scolaire auront des prix d'entrée favorables pour la piscine. Il a comparé les frais d'exploitation et a vu le préavis de St-Prex avec un coût en 2018 de Fr. 9.5 mio. Cette commune parlait de frais annuels d'exploitation de Fr. 950'000.- pour une utilisation 7/7 jours. Il revient aussi sur le parking dépose-minute pour le préscolaire et précise que le bâtiment préscolaire se situe à l'opposé du complexe. Ne serait-il pas pertinent de faire une dépose-minute au nord du bâtiment ? En ce qui concerne les raisons qui justifient le tunnel vers le bâtiment gymnastique, il estime qu'elles s'appliquent également à la piscine.

M. Jerome De Benedictis répond par rapport à l'EPSP que le coût à charge d'Echandens est de 21%. Echandens finance l'entier du montant de la construction, soit Fr. 44 mio. L'amortissement et l'intérêt de la dette sont refacturés intégralement à l'EPSP. La commune d'Echandens paiera 21% de ce montant. Lorsque Préverenges a décidé de construire une nouvelle école avec une salle de gymnastique double (bâtiment « Tribord »), pour un coût de Fr 17 mio, Echandens paie également 21% de l'amortissement annuel et des frais de conciergerie. Dès lors, la piscine, qu'elle soit construite à Echandens, Denges, Lonay ou Préverenges, couterait la même chose.

A ce stade, il n'a pas encore été question de l'utilisation publique d'une future piscine. Il est envisageable que les habitants d'Echandens paieraient moins cher leur entrée que ceux d'autres communes qui ne participent pas aux coûts de fonctionnement de l'infrastructure.

Il rappelle qu'il existe une Convention de l'entente scolaire qui dit que le Bureau de l'entente scolaire (2 municipaux par commune) valide les nouveaux besoins en bâtiments scolaires. Le projet présenté aujourd'hui a été validé par ledit Bureau. Au-delà de cette décision, les autres communes n'ont plus rien à dire. Il y a une procédure à l'amiable qui veut qu'il y ait des discussions avec les autres communes, mais cela sans aucune obligation.

Tous les modèles de location seront à définir plus tard. Concernant les frais d'exploitation de St-Prex, il y a très peu de participations scolaires contrairement à la piscine de Cossonay qui présente une structure similaire à celle d'Echandens. Dans ces conditions, le déficit structurel est d'environ Fr. 600'000.-.

Mme Katharina Zurn répond concernant la question du tunnel vers la piscine que dans l'infrastructure de la piscine des sèche-cheveux sont prévus afin que les enfants puissent être préparés à quitter le bâtiment de la piscine, les cheveux secs.

M. Christian Müller répond qu'un parking dépose minute au nord de la parcelle a été envisagé au début du projet, mais a été abandonné car il est souhaitable que les gens amènent les enfants à pied côté nord. Il n'est pas souhaitable d'amener du trafic sur le chemin du Dézaley. Dès lors, tous les accès automobiles sont au sud de la parcelle, via la RC 80, dite « route de Patates ».

M. Claude Bucher estime que selon cette réflexion, c'est le bâtiment qui n'est pas au bon endroit.

M. Luc Vittoz revient sur la problématique du tunnel et partage tout son sens par rapport à la gymnastique, mais plus encore par rapport à la piscine. Il demande s'il y a une porte d'accès

pour lier la piscine aux autres bâtiments, afin d'éviter que les élèves se promènent à l'air libre avec des cheveux encore partiellement mouillés.

M. Decosterd confirme que la liaison avec la salle de gymnastique a été ajoutée. A ce stade, aucune liaison avec la piscine n'a été étudiée.

M. Jerome De Benedictis précise que la question s'est posée, mais au vu des coûts que cela impliquerait, l'étude d'une liaison avec la piscine n'a pas été demandée. Il rappelle qu'il y a moins de cours de piscine que de gymnastique, donc la liaison avec la salle de gymnastique a été privilégiée. D'autre part, certains cours de gymnastique ne durent que 45 minutes, d'autres cours de gymnastique durent 90 minutes. S'il faut enlever de cette durée le temps d'habiller et déshabiller les enfants, il ne resterait plus beaucoup de temps pour la leçon de gymnastique elle-même. Les périodes de piscine durent en principe 90 minutes.

M. Luc Vittoz partage l'argument concernant la quantité des cours et comprend l'aspect financier.

Son autre question concerne la piste de course de 80 mètres et demande s'il s'agit en réalité d'une piste de 60 mètres avec 20 mètres de freinage ou s'il s'agit réellement d'une piste de 80 mètres. Néanmoins, il estime que ce n'est pas ces 20 mètres qui feront la différence.

Concernant la piscine il est convaincu de son utilité. Il rappelle que les enfants au secondaire doivent réussir un test CSA (Contrôle de sécurité aquatique) pour participer à des activités nautiques (initiation au paddle, planche à voile, etc.) proposés par l'établissement scolaire. Aujourd'hui il y a beaucoup d'élèves qui ne réussissent pas ce test. Avec une piscine ici, cette situation serait grandement améliorée. Il souligne que la natation est une activité physique qui peut être pratiquée virtuellement à tous les âges. D'autre part, nombreux sont les clubs sportifs qui ont besoin de piscines. Si une commune comme Echandens ne le fait pas, qui le fera ? Il faut arrêter de compter sur les autres. Il rappelle que la commune d'Echandens s'était engagée financièrement pour une piscine à Morges, alors pourquoi pas mettre cet argent dans une piscine ici-même. Par rapport à la problématique de la péréquation, il rappelle qu'un tel projet permettra d'investir l'argent différemment. Il ne sait pas si Echandens vise le label « Communes en santé », mais le cas échéant, ce serait un bon moyen pour faire bouger les citoyens.

M. Antoine Gerber demande si l'arrêt de bus prévu est destiné uniquement au scolaire ou s'il correspond également aux lignes régulières des MBC.

Concernant la piscine, il demande si un local de restauration avec un distributeur et des tables est prévu. Par rapport au financement, il demande si en finalité, Echandens ne paiera que 21% des Fr. 44 mio.

M. Christian Müller répond que l'arrêt de bus mentionné ne concerne que le scolaire. Les arrêts de bus MBC restent là où ils sont actuellement.

M. Jerome De Benedictis répond concernant la « cafeteria » que le projet s'oriente plutôt vers une solution telle qu'à St-Prex, soit une « cafeteria automatisée » dans le hall d'entrée, avec des distributeurs de bars énergétiques et de boissons.

Par rapport au financement et au fait de savoir si Echandens ne payera que 21%, il répond qu'en termes de décaissement, ce n'est pas juste. Cependant, en termes politiques, c'est correct.

M. Peter Lack demande si les quatre communes ont décidé que l'une de ces communes doit construire une piscine.

M. Jerome De Benedictis répond que les quatre communes essaient d'identifier ensemble les besoins scolaires. Le besoin d'une piscine a été validé par le Bureau de l'entente, à la suite d'une proposition d'Echandens. Il serait mal venu d'avoir convaincu les autres

communes du besoin d'une piscine et de ne pas l'approuver si elle devait se construire ailleurs, parce qu'Echandens n'en a pas voulu.

M. Peter Lack demande si le projet d'Echandens deviendrait obsolète, au cas où Morges décidait de construire prochainement un gros complexe avec piscine.

M. Jerome De Benedictis répond que le centre aquatique de Morges, tel qu'imaginé, a finalement été refusé (coût Fr. 75 mio., 1/3 à la charge de la commune de Morges, 1/3 à la charge d'investisseurs privés et 1/3 à la charge des communes partenaires, dont Echandens). Aujourd'hui il semble que le complexe aquatique prévu n'est plus à l'ordre du jour de la commune de Morges. Cependant, elle prévoit de moderniser la piscine du Parc des sports, de couvrir le bassin olympique avec une bâche durant la nuit pour éviter des pertes de chaleur et pour l'ouvrir un mois de plus au printemps et en automne, mais cela reste une piscine extérieure. La Municipalité de Morges étudie actuellement la possibilité d'une infrastructure tel que celle à l'étude à Echandens. Une piscine comme celle envisagée à Echandens correspond à 80 salles de classe.

M. Peter Lack voudrait savoir si le système de chauffage de la piscine fait déjà partie du devis du projet ou si cela se fera plus tard, compte tenu des coûts qui pourraient varier par rapport à la durabilité.

M. Jerome De Benedictis répond à la partie financière de la question et précise que la Municipalité a décidé qu'en terme de source énergétique, il n'y aura pas de fossile dans ce projet. Le chauffage au bois a été évoqué, mais cela nécessite une surface enterrée énorme pour une chaudière de cette taille. La Municipalité a demandé l'étude des sondes géothermiques et il s'avère que cela est possible et qu'il s'agit du moyen le plus économe pour chauffer ce complexe. Aujourd'hui, le projet est développé avec un champ de sondes géothermiques qui est devisé pour des travaux préparatoires à environ Fr. 2 mio.

Mme Rigoli précise que des essais de forage ont été fait à 300 mètres pour vérifier si le sol est propice aux sondes géothermiques.

M. Gilles Corbel demande si le plafond d'endettement de Fr. 64 mio. peut être dépassé si nécessaire ou s'il faut faire des choix entre les différents projets (complexe scolaire, centre du village, etc.).

M. Jerome De Benedictis répond que la temporalité du projet fait que l'endettement va se situer à cheval sur deux législatures, et il y aura donc un renouvellement du plafond d'endettement. A ce stade, les enjeux du plafond d'endettement ne sont pas inquiétants. Néanmoins, si le plafond d'endettement devait être relevé, la loi sur les communes ou sur la comptabilité des communes prévoit ce cas à travers une demande au Conseil d'Etat.

M. Dominique Tavel revient sur l'aménagement des routes et demande pourquoi son coût n'a pas été intégré dans la demande de crédit global, puisqu'un aménagement des trottoirs est nécessaire. Cela permettrait à la commune de ne payer que 21 % de ces frais, puisque les routes seront utilisées par le complexe scolaire.

M. Jerome De Benedictis répond que les routes actuelles sont en fin de vie. Le projet prévoit des cheminements piétonniers et on pourrait se contenter des routes existantes. Néanmoins, les canalisations sont également en mauvais état. Il s'agit aussi d'une volonté d'avoir des routes agréables aux abords du complexe scolaire, et donc une qualité paysagère routière également pour les riverains. Il estime qu'il est un peu tiré par les cheveux de faire facturer ces frais aux autres communes.

M. Jacques Perrinjaquet remercie pour ce « mea-culpa 01/2024 ». Il n'a pas de question, mais souhaite faire part d'un sentiment : Marcel Pagnol faisait dire à César face à son fils Marius : *l'honneur c'est comme les allumettes, cela ne sert qu'une fois !* Pour lui, c'est la même chose pour la confiance. Sa confiance n'est pas complètement « grillée », mais elle est comme une gomme, qui diminue à chaque fois qu'une erreur est effacée.

M. Fabien Maillefer intervient concernant la procédure de réaffectation du collège du Chaney et demande quel montant pourrait être tiré de cette procédure.

M. Jerome De Benedictis précise qu'une étude préliminaire a été faite dans le but d'obtenir un avis de la part du Canon concernant le potentiel de réaffectation de la parcelle en logement avec un indice d'utilisation de 0.625. Le Canton a confirmé la possibilité de réaffecter cette parcelle. A ce stade cela serait un peu opportuniste de dépenser de l'argent pour faire un plan de quartier ou un plan d'affectation. Au moment où un crédit de construction aura été attribué, une procédure de réaffectation sera menée en parallèle à la construction.

M. Fabien Maillefer demande si une commission d'objet sera désignée pour suivre le projet.

Mme Muriel Andrey répond qu'il y aura une commission dès que la Municipalité présentera un préavis. Une commission avait d'ailleurs déjà été nommée pour la demande du crédit d'étude.

M. Markus Christen s'interroge quant au terme « digne », employé dans la présentation, dernière page, point 5, sous conclusion : ... *les élèves, les enfants accueillis en parallèle du cadre scolaire, les sportifs et les nageurs bénéficieraient d'une infrastructure moderne et digne de la commune d'Echandens* ». Il revient sur divers préavis (No. 03-2023, travaux chemin du Muveran, préavis No. 07-2020, réaménagement centre du village) et se demande si ces dépenses sont judicieuses pour la commune. Le terme « digne » rime à son avis avec des dépenses excessives. La Municipalité devrait garantir le bon fonctionnement de la commune, plutôt que de poursuivre des projets coûteux. Il estime que les priorités par rapport aux différents projets semblent floues et rappelle que les ressources sont limitées. Il suggère de réduire le projet de complexe scolaire à une taille plus raisonnable, sans piscine et avec des salles de gymnastiques conventionnelles, des installations sportives et un aménagement extérieur conformes aux normes. Il faut éviter de transmettre des dettes importantes aux générations futures. Avec des projets tels que proposés, la limite d'endettement sera atteinte en un temps record tout en ne réalisant que peu des projets prévus selon le plan de dépenses intentionnelles 2022-2026.

M. Gérald Cavin comprend que le coût du complexe scolaire sera pour Echandens de 21%. Est-ce que les autres communes partenaires ont émis un plafond budgétaire sur la totalité du montant ?

M. Jerome De Benedictis répond que c'est la règle du « chacun son tour » qui prévaut : quatre communes ont décidé d'unir leur programme scolaire et ont établi une convention d'entente pour former l'EPSP. Dès lors, elles sont liées. Si un besoin scolaire est identifié dans l'une des communes, les autres communes participeront à son financement, sans que cela passe par le législatif. La convention d'entente prévoit que les choses sont faites ensemble en fonction des besoins. Apprendre à nager n'est pas un prestige discutable, mais un besoin avéré. Les autres communes soutiennent le projet qui sera choisi par Echandens. Il n'y a donc pas de limite. Il rappelle que le budget de l'EPSP n'est pas soumis à approbation par les Conseils communaux.

Il n'y a pas d'autres question et la Présidente remercie les intervenants de l'échange précieux. Si des questions et remarques apparaissent par la suite, elles peuvent être annoncées. Elle remercie également les mandataires.

M. Jerome De Benedictis conclut en annonçant la suite de la procédure. La Municipalité a pris note des remarques émises et apportera des compléments de réponse, si nécessaire. La procédure exacte doit encore être affinée avant le dépôt d'un préavis. Il est important que ce projet soit porté par la Municipalité, par le Conseil ainsi que par la population. Par la suite, il sera possible de faire un planning. Il semble qu'un préavis lors du Conseil communal de juin soit un peu tôt.

4. Communications municipales

Katharina Zurn

1. Librairie de poche

Pendant plus d'une année, le bus « la librairie de poche » était présent à la place du Saugey tous les quinze jours et toute personne de passage pouvait le visiter, y acheter ou commander des livres. Le libraire itinérant, M. Chevalier, a constaté que son offre ne correspond pas aux besoins de la population d'Echandens. Notre village ne figurera donc plus sur sa tournée en 2024. Les lecteurs et lectrices intéressé·es peuvent consulter son site internet <https://www.lalibrairiedepoche.ch/> (p. ex. date des passages à Bussigny).

2. Entretien terrains de foot

Les travaux d'entretien des terrains de foot sont effectués chaque année. Cette fois-ci, un entretien plus important au terrain des Pâquerettes a un coût de Fr. 11'444.60. Pour En Rueyre, les frais s'élèvent à Fr. 7'599.60. Les deux montants ont été prévus dans le budget 2024.

Christian Müller

1. Vidéo sécurité

Notre système de vidéo sécurité devenant vieillissant tant du point de vue du matériel que des softwares et compte tenu de l'acceptation du budget 2024, le remplacement des caméras du centre du village, du passage Diserens, ainsi que différentes modifications techniques (déplacement du serveur, modifications des méthodes de communications) seront réalisées dans les semaines à venir.

De plus, une caméra sera ajoutée dans le parking souterrain du Saugey. En effet, nous avons été confrontés à quelques « visites » dans ce parking l'année dernière.

Le montant de ces travaux avait été budgété à Fr. 20'000.-- TTC.

2. Entretien des routes

Dans le cadre du traitement des fissures et après s'être occupé de celles de la rue du Château, nous allons continuer ces travaux d'entretien sur différents autres axes routiers de notre village, c'est environ 15 secteurs qui seront « traités » cette année.

Le montant de ces travaux avait été budgété à Fr. 40'089.95 TTC.

3. ASP

Comme annoncé, notre nouvel ASP, M. Daniel Romeri a commencé son activité au 3 janvier de cette année.

L'intégration de ce dernier se passe très bien et les différents retours, que nous avons eu l'occasion de recevoir, sont positifs.

4. PRU

Dans le cadre de la mise en place de notre PRU (Point de Rencontre d'Urgence), nous avons eu l'occasion de procéder à un test grandeur nature le jeudi 18 janvier. En effet, à

cette date, l'ensemble des responsables de services, ainsi que votre Municipalité a créé physiquement le PRU dans les locaux que nous occupons actuellement. Cette mise en place a permis de finaliser un dossier accompagné de photos, décrivant en détail les besoins en matériel, sa disposition et le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement de ce centre.

5. Audit remplacement véhicules communaux

Comme il vous avait été annoncé lors de la séance du 12 décembre 2022, la Municipalité avait mandaté un bureau pour un montant de Fr. 17'430.-- TTC, cet audit avait été soumis à demande de subvention auprès de la confédération. Cette dernière nous a financé ce rapport pour un montant de Fr. 6'941.98 TTC.

Jerome De Benedictis

1. Bancomat

La Municipalité a appris avec regret le souhait de la Banque Raiffeisen de retirer le Bancomat du centre du village. Souhaitant maintenir cette prestation pour notre population, la Municipalité a recherché, et trouvé, une société désireuse de reprendre cet emplacement. Cette dernière devrait s'installer le 1er avril et ainsi garantir la continuité de l'installation. Le nouveau bail prévoit une résiliation possible en tout temps en cas de non-rentabilité de l'installation.

2. Facture sociale - péréquation

Compte tenu de l'inexécution de l'arrêt du Tribunal Fédéral par l'Administration cantonale, les communes recourantes s'en sont remises au Conseil Fédéral comme le prévoit la Loi sur le Tribunal Fédéral.

3. Guichets de l'administration – horaires de l'été

La Municipalité a validé les horaires d'ouverture du guichet pour les mois de juillet et d'août. Ce dernier sera ouvert plus largement le matin, de 7h30 à 12h00, et sera ouvert sur rendez-vous les après-midis. Cela permettra d'adapter les horaires en cas de canicule tout en maintenant les prestations inchangées.

4. Postulat Thierry Pache – Terrain de Football

La Municipalité a finalisé la réponse au postulat Thierry Pache. Compte tenu de l'absence du postulant ce soir, elle a décidé de présenter ladite réponse lors du prochain Conseil Communal.

Catherine Bertone

1. PALM 5

Une nouvelle version du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges est en cours de finalisation. Cette dernière est portée par les organismes régionaux, pour nous Région Morges. Pour Echandens, il s'agira principalement de développer des mesures de mobilité régionales qui permettront de recevoir des co-financements. La mise en consultation publique est prévue cet automne.

2. Densification douce

Les résultats de l'étude sur la densification douce portés par Région Morges ont été présentés. L'évaluation montre que la pression de densification du bâti est importante et que les mutations qui ont lieu dans le cadre des droits à bâtir actuels, peuvent impliquer des réorganisations. Les règlements communaux vont devoir s'adapter pour répondre à ces nouveaux enjeux.

3. Fontaines communales

Au vu des étés très secs, il a été décidé de couper l'eau en cas de sécheresse prolongée aux fontaines de la commune. Un écoulement journalier limité permettra de maintenir de l'eau dans les bassins.

4. Action sacs de compost

La vente de sacs de compost aura lieu cette année au Centre de Tri le samedi 27 avril prochain. Pour mémoire, il s'agit du compost issu du centre de méthanisation de Lavigny où sont valorisés nos déchets verts et déchets de cuisine.

5. Collecte du sagex

Depuis le mois de février une nouvelle filière est offerte aux habitantes et habitants de la commune pour le recyclage du Sagex ou Polystyrène expansé.

Une benne a été installée à cet effet pour tous les matériaux propres en sagex. Ces derniers sont ensuite compactés et recyclés pour créer de nouveaux objets en polystyrène ou sont fondus pour créer d'autres éléments plastiques.

Le tri de ces matériaux permet non seulement leur recyclage, mais également de diminuer l'incinération et le volume des sacs taxés pour les habitantes et habitants.

5. Communications du Bureau

Elections fédérales du 3 mars 2024 : Taux de participation exceptionnel : 66.18%

Objet 1, initiative pour la 13^{ème} rente AVS : 70% oui - 30% non

Objet 2, initiative sur les rentes : 15% oui – 85% non

Message Marlène Muff : La Présidente transmet les remerciements de Marlène Muff suite au message de sympathie envoyé au nom du Conseil. Ledit message est à disposition pour les personnes qui souhaite le consulter.

Remerciement Centre d'accueil Malley-Prairie : La Présidente fait part des remerciements pour le don des jetons de présence.

Demande M. Cédric Rieben : Le Bureau a reçu une demande concernant la nécessité pour les intervenants de se déplacer au pupitre. Ce procédé nuit selon le Conseiller Rieben à la richesse et à la qualité du débat. Le Bureau a examiné la demande et vérifié le fonctionnement dans d'autres Conseils communaux. Néanmoins, le fait de rester à sa place induit le fait de tourner le dos à une partie des collègues et la prise de parole n'apparaît pas sur le streaming. D'autre part, pour la rédaction du PV, les prises de parole doivent se faire par un micro. Dès lors, il a été décidé de maintenir le système actuel, en testant le nouveau micro-conférence qui devrait faciliter les interventions. La présidente invite les conseillers à lui en parler si cela représente un problème.

Site intranet : Les ajustements prennent plus de temps que prévu, mais les identifiants pour procéder aux premiers tests du site intranet seront bientôt envoyés aux Conseillers.

Sortie du Conseil : la date de la sortie est le 1^{er} juin 2024. L'invitation suivra dans les délais usuels.

Conférence d'agglomération PALM : ladite conférence aura lieu le 20 novembre 2024. Une invitation officielle à tous les Conseillers communaux de l'agglomération suivra en temps voulu.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Sandra Imsand souhaite questionner la Municipalité sur la communication concernant les évènements dans le village. Beaucoup d'évènements sont organisés, ce qui est réjouissant. Néanmoins, elle rappelle qu'au niveau de la communication, il n'y a que quatre éditions du Journal d'Echandens, et que les réseaux sociaux de la commune ne comptent que peu abonnés. Les commerçants du village acceptent d'afficher des flyers et il y a les panneaux d'affichage. D'autre part, le GRAC prête volontiers ses tréteaux pour la promotion d'évènements. Il reste le tout-ménage qui est coûteux et n'est pas très écologique. Elle demande si la Municipalité a envisagé d'installer des bornes numériques telles que celles de Bussigny aux endroits stratégiques pour communiquer. A-t-elle envisagé d'autres moyens de communication sur le territoire communal ?

M. Jérôme De Benedictis répondra plus en détail lors d'une prochaine séance, mais précise déjà que les bornes numériques sont assez onéreuses et consomment beaucoup d'énergie. La Municipalité étudiera les différents aspects de la problématique.

M. Luc Vittoz communique la date du dimanche 1^{er} septembre pour la 1^{ère} fête du vélo à Echandens. Elle sera organisée par le collectif « Fête du vélo » autour des collègues avec un Pump-track, mis à disposition par le Canton de Vaud pour un mois, et d'autres animations. Cette fête est organisée en collaboration avec l'atelier vélo « Ride Far » d'Echandens.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance vers 23h00. Elle invite l'assemblée à partager l'apéritif.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer